

Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1997/3 2 janvier 1997 FRANÇAIS ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 31 DÉCEMBRE 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et me référant à la lettre du 26 décembre 1996 que le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohamad Saïd Al-Sahaf, vous a adressée, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une autre lettre, datée du 30 décembre 1996, qu'il vous adresse et qui contient des informations supplémentaires qui confirment que le parti Al-Da'wa, établi en Iran et soutenu par le Gouvernement de ce pays, est responsable de l'opération terroriste par laquelle il a attenté à la vie de M. Oudaï Saddam Hussein, fils du Président de la République d'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Lettre datée du 30 décembre 1996, adressée au Secrétaire général par le Ministre iraquien des affaires étrangères

Comme suite à ma lettre du 26 décembre 1996 concernant l'abominable tentative d'assassinat perpétrée contre M. Oudaï Saddam Hussein, Président du Comité olympique iraquien et fils du Président de la République d'Iraq, je tiens à appeler votre attention sur la déclaration faite par Jawwad Al-Maliki, membre de ce qu'il est convenu d'appeler le bureau politique du parti Al-Da'wa, concernant la tentative d'assassinat contre M. Oudaï Saddam Hussein. Dans cette déclaration, publiée le dimanche 29 décembre 1996 dans le journal koweïtien Ar-Ra'i al-'Aam, Jawwad Al-Maliki a revendiqué ce crime horrible au nom du parti Al-Da'wa, affirmant qu'il s'agissait de la première d'une série d'opérations visant expressément le régime iraquien et donnant des détails sur l'attentat.

Tout en appelant votre attention sur cette déclaration, je vous prie de nouveau de bien vouloir intervenir auprès du Gouvernement iranien afin de l'amener à livrer les auteurs du crime aux autorités iraquiennes afin qu'elles les jugent ou à les juger lui-même. En outre, le ministère iraquien des affaires étrangères a adressé une deuxième note concernant cette question à l'Ambassade de la République islamique d'Iran à Bagdad, dont copie est jointe à la présente.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

<u>Le Ministre des affaires étrangères</u> <u>de la République d'Iraq</u>

(Signé) Mohamad Saïd AL-SAHAF

Pièce jointe

Le ministère iraquien des affaires étrangères présente ses compliments à l'Ambassade de la République islamique d'Iran à Bagdad et, se référant à la note du ministère No 7/7/5-1/67389, en date du 28 décembre 1996, a l'honneur de mentionner la déclaration du dénommé Jawwad Al-Maliki, membre de ce qu'il est convenu d'appeler le bureau politique du parti Al-Da'wa, publiée le dimanche 29 décembre 1996 dans le journal koweïtien Ar-Ra'i al-'Aam, dans laquelle il a revendiqué au nom du parti Al-Da'wa la tentative d'assassinat perpétrée contre M. Oudaï Saddam Hussein, fils du Président de la République d'Iraq, ajoutant que cette attaque était le prélude d'opérations visant expressément le régime iraquien et donnant des détails sur l'attentat.

Le ministère iraquien des affaires étrangères, se référant à cet article, demande de nouveau au Gouvernement iranien de livrer les auteurs du crime aux autorités iraquiennes afin qu'elles les jugent conformément au droit iraquien, ou de les juger lui-même pour le crime qu'ils ont commis, comme l'exige le droit international applicable aux actes terroristes.

Le ministère iraquien des affaires étrangères saisit cette occasion pour exprimer sincèrement que l'accord des musulmans se fera sur la justice et la vérité et que Dieu mettra un terme à l'injustice et à la tyrannie.

Ambassade de la République islamique d'Iran à Bagdad
